

Communiqué de presse - 16/11/2021

BIODIVERSITÉ

LA ROCHE-SUR-YON DEVIENT CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ



Créé en 2010, le concours « Capitale française de la biodiversité » identifie, valorise et diffuse les bonnes pratiques et les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. Il est organisé par l'Office français de la biodiversité, Plante & Cité, centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France, avec la participation du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

CHIFFRES CLEFS

La Roche-sur-Yon est caractérisée par un vaste patrimoine agricole et naturel qui occupe les 2/3 de sa superficie :

- 510 ha de boisement
- 750 km de haies bocagères
- 510 ha d'espaces verts (en gestion différenciée)
- 550 zones humides
- 450 mares, dont 70 sur le domaine public

3 LIBELLULES EN 2018

Pour sa première participation au concours « Capitale française de la biodiversité » en 2018, La Roche-sur-Yon avait obtenu « Trois libellules » (sur un total de cinq possibles) dans la catégorie des collectivités de 20 000 à 100 000 habitants.

En 2021, La Roche-sur-Yon a candidaté au concours de la Capitale française de la Biodiversité sur le thème "Eau et Biodiversité". A l'issue d'une visite sur site, un jury composé d'une quarantaine de structures exerçant dans les domaines de l'environnement a désigné la ville lauréate du concours. Avec ce titre, La Roche-sur-Yon devient la 10^e Capitale française de la Biodiversité. Elle succède à la Métropole de Lyon (2019), Besançon (2018), Muttersholtz (2017), Rennes (2016), Strasbourg (2014), Niort (2013), Lille (2012), Montpellier (2011) et Grande-Synthe (2010). La Ville recevra sa récompense ce mercredi 17 novembre au Salon des Maires et des Collectivités locales à Paris. Une seconde remise de récompense sera organisée sur le territoire prochainement.

Pour Luc BOUARD, maire de La Roche-sur-Yon : « *la transition écologique et la préservation de la biodiversité constitue une des boussoles de notre action municipale. C'est de notre responsabilité pour les générations futures.* » Cette récompense vient ici appuyer « *l'implication de tout un éco-système – services de la Ville, partenaires locaux– qui œuvrent au quotidien sur les questions de biodiversité* », souligne Anne AUBIN-SICARD, première adjointe déléguée à la transition écologique et à l'environnement. « *C'est aujourd'hui une vraie fierté pour La Roche-sur-Yon d'être reconnue au niveau national. Ce mérite s'est construit autour d'une politique globale qui implique à l'année le grand public autour de sciences participatives et notamment autour du programme Ma Ville Nature* ».

Les points forts retenus par le jury

- Le travail sur la restauration et la protection des cours d'eau et des zones humides (restauration de la continuité écologique à travers l'effacement d'ouvrages, création et réhabilitation des mares, conversion d'un plan d'eau en zone de digestion d'eaux de drainage et création d'une frayère à brochets connectée par l'aval à l'Yon) ;
- Le travail réalisé sur le site des Terres-Noires (plan de gestion en tenant compte des enjeux de maintien de l'intérêt écologique des prairies humides caractéristiques des zones tourbeuses et d'entretien adapté des berges et cours d'eau) ;
- Le travail partenarial d'observatoire de la biodiversité et de la qualité des milieux (LPO, IUT, Lycée Nature, La Fédération de pêche) ;
- La gestion différenciée et écologique des espaces publics et la démarche zéro phyto ;
- L'inventaire participatif du réseau des mares et la poursuite des actions naturalistes participatives ;
- L'éducation à la nature et la diffusion d'informations aux habitants ;
- Le jardin éphémère (place du Théâtre) comme îlot de fraîcheur et lieu pédagogique ;
- L'urbanisme tactique pour redynamiser le centre-ville et développer les mobilités douces.

Un plan d'actions en faveur de la biodiversité

La Roche-sur-Yon s'engage depuis 2016 dans une politique de préservation de la biodiversité à travers un plan d'actions stratégique qui se décline en 4 axes : la conservation du bocage yonnais, le retour de la nature en ville, l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la sensibilisation et la formation aux questions liées à la biodiversité. Un premier plan d'action a vu le jour sur la période 2017-2020. Un second est en cours de réalisation.

